



L'Association des communes forestières de l'Isère recrute : Un(e) chargé(e) de mission Appui projet « Un arbre, un habitant en Isère » – phase d'émergence

Contexte :

Le programme « Un arbre, un habitant en Isère », initié en 2022 par le Département de l'Isère, a pour vocation de planter plus d'un million d'arbres en Isère. Il se décompose en plusieurs axes, dont le plus conséquent est l'axe forestier, qui prévoit de planter et régénérer naturellement 750 000 arbres dans les forêts publiques jusqu'en 2027.

Au vu des ambitions du programme, l'Association des communes forestières de l'Isère (COFOR) se propose de contribuer à la réussite d'« Un arbre, un habitant en Isère » et pour cela de mettre son expertise et son réseau au service de la mobilisation des communes. Elle travaillera dans ce but en partenariat étroit avec l'Office national des forêts (ONF) et en lien avec le Département de l'Isère (convention tripartite COFOR-ONF-Département), avec pour objectif de déployer le plus grand nombre de projets possible en forêt communale (objectifs quantitatifs du programme : aboutir à environ 150 ha de travaux validés par an, représentant annuellement à peu près 70 à 80 projets consolidés).

C'est dans ce cadre-là que s'inscrit le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Appui projet « Un arbre, un habitant en Isère ».

L'Association des communes forestières de l'Isère est une structure d'appui aux communes et collectivités sur toutes les problématiques liées à la forêt et au bois. Regroupant près de 130 collectivités adhérentes (communes et EPCI) sur l'Isère, l'Association est intégrée au sein d'un réseau national et régional. Animée par un chargé de mission permanent, elle est administrée par un Comité directeur de 14 élu.es. Les principales missions des COFOR sont les suivantes :

- Former et informer les élu.es, sur toutes les thématiques forêt-bois ;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets (foncier, desserte, construction bois, gestion des conflits d'usage, bois-énergie...);
- Porter et défendre politiquement la voix et les intérêts des communes forestières ;
- Animer et dynamiser la filière locale en lien avec les territoires partenaires et les acteurs forestiers.

1- Missions et responsabilités :

→ Promotion du dispositif d'aide « 1 arbre, 1 habitant » auprès des communes :

- Mettre en œuvre une communication planifiée auprès des communes et concertée avec le Département et l'ONF.
- Réaliser des formations auprès des élus, présentant les changements climatiques à venir et la nécessité d'adapter et d'entretenir nos forêts, ainsi que les différents modes de financement pour y parvenir.
- Rencontrer individuellement ou de manière groupée les communes pour échanger de manière approfondie sur leurs projets.

→ Soutien et accompagnement des communes :

- Réaliser et transmettre des modèles-types de documents dont les communes auront besoin pour enclencher la démarche : courriers, modèles de délibération...
- Accompagner les communes dans la communication des actions réalisées, en associant les citoyens et les écoles, en informant la presse...
- Faire le lien avec les ACCA locales afin d'informer les chasseurs des investissements faits sur les parcelles et garantir le succès des plantations (pour éviter une pression trop forte des cervidés sur les plants).

→ Valorisation des actions menées :

- Communiquer au travers des différents canaux de l'association, de son Union régionale et de sa Fédération nationale pour valoriser les actions menées.
- Présenter lors des différentes réunions (notamment les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage) les enjeux du programme, les actions menées et leur réussite, en se basant sur des données quantitatives.

→ Travail partenarial :

- Échanges et collaboration au quotidien avec l'ONF pour le suivi de l'avancement des dossiers et l'identification des communes intéressantes / intéressées.
- Réunions de suivi régulières avec le Département et l'ONF pour faire le point sur les missions, l'atteinte des objectifs, les priorités et les freins identifiés.

2- Profil recherché :

Formation supérieure minimum (Bac+3/5) dans les domaines du développement local, de l'animation territoriale, avec des connaissances dans le domaine de la filière forêt-bois.

3- Compétences et qualités personnelles recherchées :

- Communication et dynamisme,
- Capacité d'animation et de prise de parole en public,
- Aisance relationnelle et rédactionnelle indispensable,
- Forte autonomie et esprit d'initiative,
- Sens du travail partenarial, en équipe,
- Connaissance des enjeux et problématiques de la filière forêt-bois,
- Capacité à travailler dans un environnement multi-acteurs et pluridisciplinaire,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités,
- Maîtrise des outils informatiques de base (Office).

4- Informations sur le contrat :

Statut : CDD de 18 mois.

35h + complémentaire santé prise en charge à 50 %.

Possibilité de temps partiel (80 %)

Rémunération prévue : 1 800 € mensuels bruts

Poste basé à Grenoble, présence partagée entre les bureaux de l'ONF et celui des COFOR.

Véhicule personnel et permis B indispensables.

Disponibilité en soirée (réunions).

Prise de poste : courant septembre 2022.

5- Renseignements complémentaires :

Auprès de Valentin Berlioux : 04 76 17 22 65 ou 07 67 40 30 20

6- Candidature :

Lettre de motivation + CV à envoyer par mail ou courrier à l'attention de Mr Guy Charron, Président de l'Association des communes forestières de l'Isère, jusqu'au 21 août 2022.

Les candidats retenus pour un entretien seront convoqués courant septembre 2022

Association des communes forestières de l'Isère

1, Place Pasteur

38000 GRENOBLE

Courriel : isere@communesforestieres.org